

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2010

PERFORMANCE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (n° 2271)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 90

présenté par
M. Ciotti-----
ARTICLE 10

À la première phrase de l'alinéa 40, substituer aux mots :

« de disparition inquiétante ou suspecte »

les mots :

« d'une disparition ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.